

### La constitution

Le débat ne sera véritablement important que lorsque la résolution sera renvoyée à la Chambre après que le comité aura déposé son rapport.

**M. Beatty:** Il ne le sera jamais!

**M. Smith:** Ces paroles ne sont pas de mon cru mais de celui du chef de l'opposition: «débat important». Le débat aura lieu quand le comité déposera son rapport, mais les députés d'en face ne pourront rien faire si on ne crée pas ce comité. Voilà pourquoi il convient de le créer et le moment en est venu.

Pour ce qui est de tout ce dossier et tout d'abord du rapatriement, tous ceux qui se sont intervenus semblent dire qu'il est grand temps d'agir. Je suis d'accord. Cela fait des années et des années que la question traîne. Depuis 50 ans, tous les efforts déployés sont vains et je pense que tout le monde reconnaît que le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu au cours des derniers mois pour parvenir à une entente raisonnable avec les provinces. Si certains députés de l'opposition ne veulent pas en convenir, les historiens, eux, ne manqueront pas de le faire. A mon avis, même le public en est déjà convaincu.

Voyons un peu la formule d'amendement. J'appuie la proposition. Je la trouve raisonnable, juste et conforme à notre tradition. Elle sauvegarde les droits des provinces. Nous ne parlons pas d'une nouvelle répartition des pouvoirs. Aucune nouvelle redistribution des pouvoirs n'est possible d'ici deux ans sans le consentement unanime des parties. Je ne vois pas ce dont le premier ministre Peckford pourrait avoir à se plaindre au cours des deux prochaines années.

Si, après deux ans, nous n'arrivons pas à nous entendre, nous opterons pour la formule de Victoria; en outre, l'article 42 mentionne la possibilité d'un référendum. C'est apparemment ce qui fait enrager les députés de l'opposition officielle. Ils disent qu'en théorie cela risque de détruire le fédéralisme tel que nous le connaissons et, par la même occasion, le Canada lui-même. Selon moi, nous devons reconnaître que si ce pouvoir existe, il est bien certain qu'on n'y aurait recours qu'en dernier ressort.

Admettons que nous puissions avoir recours au désaveu. S'il faut parler théorie, parlons théorie. Il est absolument ridicule de prétendre que quelque chose de nouveau puisse surgir et détruire le fédéralisme, surtout quand on songe que le pouvoir de désaveu existe depuis de nombreuses années chez nous. Cela a-t-il détruit le fédéralisme? Bien sûr que non.

Dans le discours qu'il a prononcé le 6 octobre, le chef de l'opposition a dit, et je cite cet extrait du compte rendu (p. 3291):

Et comme cette autorité n'est pas restreinte, il pourrait même, s'il le voulait, retirer aux provinces tous leurs pouvoirs et ce, pour toujours.

Il a ajouté:

En vertu de cette résolution, le gouvernement central aura le pouvoir d'enlever au Canada ce qui en fait une fédération. Et ce faisant, il sonnera, à mon avis, le glas du Canada en tant que pays.

Cela est inexact. Ce n'est pas le gouvernement du tout, c'est le peuple qui a l'autorité, et cela fait toute la différence. Je pense que le chef de l'opposition a entièrement négligé le fait

qu'en fin de compte, c'est du peuple que dérive le pouvoir de tous les gouvernements. J'ai plus confiance dans le peuple canadien que l'opposition.

Les députés d'en face parlent de la tyrannie de la majorité. Dans son discours, le député de Provencher (M. Epp) en a parlé à maintes reprises. Eh bien, je ne pense pas que la formule qui exige le consentement de 51 p. 100 de la population dans chacune des quatre régions du pays ait été conçue pour permettre l'insertion dans la constitution de notions fantaisistes. Je trouve cette affirmation absurde et je la rejette. Je fais plus confiance aux Canadiens que, semble-t-il, ceux qui soutiennent ces arguments.

Je voudrais parler brièvement de la charte. Je suis pour. Certains de ses éléments sont si évidents que personne, je crois, ne peut être contre. Nous croyons tous, par exemple, à la liberté de conscience, de religion, de pensée, de croyances, d'opinion, d'expression, de presse. Je ne comprends pas qu'on parte en guerre contre ces droits, mais il y en a d'autres qui ne sont pas aussi historiques et qui sont plus particuliers au Canada.

Je crois à la péréquation. Je représente le Canada central, l'Ontario, Toronto. Je suis un Torontois, et du point de vue de la charge fiscale des régions, les statistiques prouvent que la part d'impôt de Toronto n'est pas proportionnée à sa population. Je ne m'élève absolument pas contre cette situation. Je l'accepte et je m'en réjouis. Je l'approuve parce que c'est ce qui fait notre pays. Le pays est fondé sur le partage. C'est à cela que tient le gouvernement, notre parti, et cette disposition, et c'est pourquoi nous devons l'approuver et l'inscrire dans la constitution pour qu'elle ne soit jamais remise en question ni balayée par un autre gouvernement qui pourrait être élu et qui n'y croirait pas.

**Des voix:** Bravo!

**M. Smith:** Une autre disposition de la charte concerne la liberté de circulation. C'est une question qu'on n'a soulevée que ces dernières années. Il s'agit d'une idée assez nouvelle, mais il importe de garantir la liberté de circulation parce qu'il s'est malheureusement élevé des barrières qui ont empêché des gens d'une région d'obtenir des emplois ailleurs au Canada. Ce n'est pas, à mon sens, ce qui constitue un pays.

Nous avons aujourd'hui entendu le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) défendre le projet de loi du gouvernement de Terre-Neuve qui vise à empêcher les Canadiens qui n'habitent pas cette province d'y obtenir des emplois. Cela nous donne une idée de la façon dont la liberté de circulation serait garantie si son parti était au pouvoir. C'est pour cette raison que nous devons garantir le droit des Canadiens de s'établir n'importe où au Canada et d'y occuper un emploi. Nous devons le faire de manière à empêcher qu'un autre gouvernement, qui n'approuve pas cette disposition, ne l'abroge.